



Association loi de 1901 - SIRET 534 752 704 00013
25, Avenue du Général Leclerc 92660 Boulogne-Billancourt Cedex

Réunion du Conseil d'Administration n°48 - Relevé de décisions

Mardi 5 octobre 2021- 10h-12h30

FNTP _ 90 avenue des Champs Elysées

Participants

BENARD Jean-Eudes
BERRAL Fatima (audio)
BRAZZINI Jean-Pierre
De CLOSETS Yolande
DEROUES Margaux
LE CORRE Georges
LESAGE Éric
LEYLAVERGNE Tamara
LIROLA Thierry (audio)
MIENS Jacques
PECOULT Christophe
ROUSSEL Lauriane (audio)
ROUX Camille (audio)
THOVERT Lionel
VERRIER Jean (audio)

Excusés

BARBARIN Anne
GIRON Philippe
LE BLAINVAUX Alain
MARBACH Thierry
ORTOLLAND Julien
PETITCOLAS Didier

I. Approbations

1. *Ordre du jour de la réunion n°48 du CA du 05 octobre 2021*

Accepté

2. *Calendrier prévisionnel*

Conseil d'administration _ 9 Décembre 2021 de 10h à 12h (FNTP_ à préciser)
Conseil d'administration _ 15 Février 2022 de 10h à 12h (lieu à définir)
Conseil d'administration _ 10 Mai 2022 de 10h à 12h (lieu à définir)
Assemblée générale _ 2 Juin 2022 (lieu à définir)
Conseil d'administration _ 4 Octobre 2022 de 10h à 12h (lieu à définir)
Conseil d'administration _ 6 Décembre 2022 de 10h à 12h (lieu à définir)

3. *Compte-rendu du CA N°47*

Approuvé avec les modifications proposées par Protys

II. Modification du règlement intérieur (G. Le Corre)

- Animateur de GP

Concernant le rôle des animateurs de GP, il est proposé d'ajouter au règlement intérieur les éléments suivants :

« *Les animateurs de GP ont pour mission de :*

- *Définir les objectifs du GP, les besoins financiers éventuels ;*
- *Préciser le planning ;*
- *Préciser les étapes clefs, les moyens humains, techniques ;*
- *Préciser les livrables projetés ;*
- *Gérer les participants au GP ;*
- *Rendre compte de l'action du GP auprès du C.A. et informer les membres du bureau et les animateurs du GP1 (Communication et relation avec les Observatoires Régionaux) du calendrier des réunions et de toutes informations ou contenus jugés utiles »*

La volonté de reconnaître et définir le rôle des animateurs de GP dans le règlement intérieur est unanimement saluée.

L'ajout suivant est également proposé :

« *Si un membre ne participe pas effectivement au GP, il pourra en être exclu par l'animateur. »*

Cette proposition est source de débat au sein des membres du CA.

Décision : le président proposera une rédaction de cette proposition tenant compte des avis exprimés ce jour.

RAPPEL : il n'y a pas d'auto-saisine du GP1 concernant les publications. Les animateurs de GP doivent transmettre les CR et autres documents qu'ils souhaitent voir publier sur le site de l'observatoire national aux animateurs du GP1.

Proposition de création d'un comité des sages

« Le Comité des Sages est composé des ancien(ne)s membres du bureau national, tant que les personnes morales qu'ils représentaient sont membres de l'Association.

Il est présidé par le (la) Président(e) National(e) en exercice.

Il se réunit aussi souvent que nécessaire sur invitation du (de la) Président(e) ou des Vice-président(e)s en exercice.

Il est saisi pour avis de toutes les questions liées aux grands axes de la politique de l'Association où toute question qui serait jugée utile par le Bureau National.

Les avis émis sont portés à la connaissance du Conseil d'Administration à première date utile. »

Cette création répond à un besoin du bureau. Notamment à la suite du départ brutal d'un de ses membres, le bureau s'est retrouvé démuné. Pour éviter que cela ne se reproduise deux actions ont été identifiées :

- La création d'un serveur sécurisé entériné lors d'un précédent CA
- La création d'un comité des sages

Le but et l'utilité de ce comité des sages sont soumis au débat.

Il est notamment fait la remarque que le nombre d'anciens membres du bureau est limité. De plus certaines personnes, bien que n'ayant jamais été membre du bureau, pourraient apporter leur « sagesse » au vu de leurs fortes activités passées au sein de l'association.

Décision : La proposition de l'article sur le comité des sages est supprimée

II. Activités des Groupes de Projet

❖ GP1

Dernière réunion le 07/07/2021

Prochaine réunion le 07/10/2021

Travaux en cours :

- Fiche récapitulative des évolutions des fascicules 1,2,3 qui sont déjà sur le site de l'ON
- Fiche 13 de l'OR Bourgogne Franche-Comté validée et en cours de mise en page
- Newsletter N°4 envoyée ce jour
- Travaux en cours sur un document de communication visant à alerter sur les DICT orphelines (sans DT)

GT cause profonde : 6 réunions déjà. Une communication à l'attention des O.R. est prévue prochainement.

❖ **GP2**

Pas de réunion depuis le dernier CA
Prochaine réunion le 04/11/2021

Production des indicateurs du premier semestre 2021 :

- Très forte augmentation par rapport à 2020 et 2019 des déclarations : reprise d'activité très forte
- Taux (Dommages sur ouvrage souterrain (DOS) / Déclarations) reste cependant bas
- Introduction du nouvel indicateur DOS/longueur de réseaux des exploitants concernés
- Retour à un rythme de contrôle normal par les DREAL après une action sortie de confinement. Il leur avait alors été demandé de réaliser les objectifs annuels sur le premier semestre 2020.

❖ **GP4**

Pas de réunion depuis le dernier CA

Un exercice de crise de dématérialisation a été mené fin juin avec succès et une très bonne participation de l'ensemble des membres.

❖ **GP5**

Mise à jour du référentiel COG 21

❖ **GP6**

Pas de réunion depuis le début de l'année.
Pas de nécessité constatée

❖ **GP7**

Dernière réunion le 02/06/2021
Prochaine réunion le 02/12/2021

Double constat du GP7 : très faible taux de retour des IC aux exploitants et faible taux de refacturation

Différents REX intéressants sur lesquels travailler :

- Travail du SYDEC 40 - Les Landes avec GrDF qui permet de lever certaines barrières ; initiative à encourager
- La FNEDRE précise qu'il y a beaucoup plus d'OL que d'IC, les deux étant réalisées de manière analogue
- Certaines agglomérations envoient OL/IC indifféremment aux exploitants pour une intégration à leur cartographie sans chercher la refacturation

Sur la base de ces REX, le GP7 travaille sur :

- Comment et à qui présenter les obligations d'IC pour que la refacturation aux exploitants soit la mieux appliquée possible ?
- Comment le partage des programmes de travaux peut participer à améliorer la cartographie et éviter le recours aux IC ?
- Quel est l'incidence de l'amélioration en classe A sur le nombre de DO ?

A noter : une première version de la fiche « accès aux ouvrages » sera présentée en novembre

❖ **GP8**

La fiche travaux sur façade est presque terminée

Le GT Fiche Rabotage en train de se créer

❖ **GP9**

Pas de plénière depuis le dernier CA

Un GT s'est réuni pour relire l'ensemble des questions de l'AIPR (actuellement utilisées et celles à venir) pour :

- S'assurer de leur caractère actuel
- Identifier les questions faisant clairement référence à l'équivalence AIPR Opérateur / Partie théorique de l'HF/BF afin de les mettre en attente
- Mettre en avant au travers des questions des sujets importants et actuels tels que les IC ou les modalités d'ATU en cas de présence de TMD

Un fichier regroupant l'ensemble de ces questions a été finalisé et est disponible sur le site du guichet unique. Il est proposé de le transmettre aux animateurs du GP1 pour une publication sur le site de l'ON ainsi qu'une information dans la prochaine newsletter de l'ON.

Des problèmes techniques ont retardé le développement de la nouvelle plateforme AIPR mais celui-ci continue.

❖ **GP 10**

Dernière réunion le 20/09/2021

Prochaines réunions les 08/10 - 25/10 et 15/11/2021

Les travaux sur le fascicule 4 continuent mais s'avèrent plus longs que prévu. Ces échanges sont cependant nécessaires.

Les membres du CA attirent l'attention des membres du GP10 sur la forme de ce fascicule, qui doit être dans les standards des fascicules déjà produits.

Cet aspect n'a pour l'instant pas été abordé mais le sera lorsque les questions de fond seront soldées.

III. Conférence des O.R. (Th. Lirola)

Cette conférence est prévue pour le 19 octobre

Décision : report de la réunion prévue le 19 octobre afin de mieux définir les objectifs de cette table ronde.

IV. Échange sur l'évolution des endommagements de réseaux (E. Lesage)

On peut souligner un palier de baisse des DO malgré une augmentation constante du nombre de déclarations. La baisse de l'année 2019/2020 qui pouvait être attribuée à la diminution de l'activité due au covid-19 semble se poursuivre.

Les causes sont difficiles à identifier et sûrement multi-facteurs (élection, action en faveur des MOA, développement de l'utilisation des camions aspirateurs, baisse du recours aux intérimaires ...)

La détection des bonnes pratiques est une action moins suivie que l'identification des causes de dommages, elle n'en reste pas moins très importante. On ne peut promouvoir les bonnes pratiques que si elles sont identifiées.

L'attention des membres du CA est attirée sur le danger de l'utilisation des camions aspirateurs en mode « hydrostatique » soit avec un seul opérateur qui manipule la commande d'aspiration et le déplacement du camion grâce à une télécommande.

V. Information sur les comités de concertation des Observatoires Régionaux (Th. Lirola)

L'observatoire national encourage la création et l'animation des comités de concertation / conciliation dans chaque région mais n'a cependant pas d'autorité pour rendre leur création obligatoire ni pour contraindre les exploitants qui ne souhaiteraient pas y participer.

VI. Questions diverses

- Sur la base de retours de terrain, le MTE suggère la mise en place de remise de prix par thématique et par acteur pour mettre en avant les bonnes initiatives mais également permettre une présence médiatique de la rémunération aux exploitants : avis favorable, à étudier.
- Les travaux du GP 8 et du GP2 ont été sauvegardés sur le serveur sécurisé. Si d'autres GP estiment que leurs travaux doivent être sauvegardés, ils peuvent en faire la demande.
- La FNEDRE et l'AFPFA sollicitent l'ON pour la mise en œuvre du référentiel de formation de deux titres professionnels afin de réaliser

de la détection de réseaux. Les personnes intéressées peuvent contacter
Laurent Forest <Laurent.Forest@afpa.fr>